

CARAMAN *DEMAIN*

Charte du candidat

Objectifs

- gérer la ville de Caraman dans la transparence, dans le respect des différentes sensibilités de chacun des élus et en continu dialogue avec la population,
- associer les citoyens aux réflexions des élus, la décision finale restant du ressort du Conseil Municipal.

Un engagement clair de l' élu

L' élu s'engage :

- à être loyal et intègre,
- à se former pour exercer avec compétence et efficacité son mandat,
- à ne tirer aucun intérêt personnel de son mandat,
- en cas de responsabilité dans le bureau d'une association, dont le siège est situé sur la commune, à ne pas participer aux commissions qui proposent l'attribution de subvention et ne pas prendre part au vote du conseil municipal qui octroie une subvention pour son association
- en cas d'intérêt dans une entreprise qui répond à l'appel d'offre d'un marché public, à ne pas participer à la commission d'appel d'offre et ne pas prendre part au vote d'attribution dudit marché.
- s'il appartient à une formation politique, à ne pas chercher à imposer le monopole de ses idées sur la gestion municipale,
- à ne pas être le représentant d'une partie de la population, mais de tous les Caramanais ; l'intérêt général doit conduire son action,
- à dialoguer et écouter les citoyens.

Une équipe municipale transparente

L'équipe s'engage :

- à travailler dans la transparence tout au long du mandat en veillant à respecter un strict devoir de réserve, notamment dans les procédures de recrutement, d'appels d'offres.
- à représenter Caraman dans les instances communales et intercommunales au seul bénéfice de la population et conformément aux décisions prises par la majorité, sans esprit partisan,
- à mettre tout en œuvre pour permettre la mise en application des décisions du Conseil Municipal,
- à expliquer les décisions prises.

Pour une démocratie vivante

L'équipe s'engage à mettre en œuvre différents moyens, comme :

- information régulière des citoyens,
- réunions de quartiers,
- commissions extra-municipales,
- vitrine des associations ouverte à toutes les associations,
- partenariat avec les associations,
- réunion publique annuelle (bilan, projets)